

LA GAMME OPTIMA



LES POINTS FORTS DE LA GAMME OPTIMA

Ø 75 > Ø 125

De 225 à 650 m

1005

1010

1015

1020

1021

1027

1032

1037

1045

1055

Les enrouleurs de la gamme OPTIMA sont disponibles en version homologation pour circulation voie publique

Chargement automatique du traîneau

Un dispositif de relevage adapté à toutes les conditions de terrain :

- Traîneau articulé anti canardage*, entièrement galvanisé à chaud
- Equipé d'un patin ou d'un kit roues
- Angle du canon constant quelle que soit la pente

Turbine : performance et polyvalence

- Entièrement en fonte ou en alu sur 1045, 1050 VPS et 1055
- Grandes sections de passage, pertes de charge réduites
- Grande plage de débits, couple très élevé

Transmission

- Boîte à vitesses à plusieurs rapports, adaptée à toutes les contraintes : Irrigation - Brumisation - Epannage
- Frein de déroulement automatique
- Ré-enroulement prise de force tracteur

Sécurité enroulement

- Palpeur en position avant, pour une meilleure protection du tube PE

Bêches d'ancrage

- Galvanisées à chaud
- Commande mécanique par crémaillère pour les 1005 -1010 Essentiel ou hydraulique pour tous les autres enrouleurs
- Répartition des masses particulièrement étudiée pour une stabilité maximale
- Centre de gravité abaissé
- Débrayage automatique par commande mécanique
- Appui au sol très avancé et renforcé

Les structures de toutes les machines Irrifrance ont été conçues et dimensionnées en prenant en compte le poids du polyéthylène en eau

Châssis à profil en "V"

- Forte résistance mécanique
- Chape d'attelage réglable en hauteur (sauf 1005/1010)
- Peinture époxy haute résistance ou galvanisée
- Chassis boggie tout hydraulique (1027-1032-1037 et 1045-1055 en standard)

Rotation tourelle

- La rotation tourelle et l'ancrage sont mécaniques sur le pack essentiel pour les 1005-1010 et hydrauliques pour les tous autres modèles.
- Angle de rotation toutes positions
- Démultiplication importante, rotation sans effort
- Système haute sécurité, à blocage automatique

Système de régulation

- Gestion électronique, 2 versions disponibles : Irricontrol ou Irridoseur selon les modèles

Pilotage

- Vanne papillon motorisée
- Boîtier électronique complètement étanche (IP 67)
- Connectique type automobile

Voie réglable pour s'adapter aux cultures

- Sur la gamme Optima à partir du 1015, sur la série 2000 et série 3000

Version hydraulique du 1005 au 1020 packs MEDIUM et PREMIUM et sur tous les packs EXCELLIUM
Les fonctions hydrauliques IRRIFRANCE se déclinent sur l'ensemble des éléments pour une utilisation la plus aisée et une rapidité d'exécution de vos tâches.

- Trois fonctions hydrauliques à partir d'un distributeur disposé sur le timon : bêches d'ancrage, rotation tourelle et cric avant.
- Système hydraulique indépendant pour le traîneau

HOMOLOGATION ROUTE

HOMOLOGATION ROUTIÈRE

GAMME ENROULEUR OPTIMA ET SÉRIE 3000



Le décret 2009-136 du 9 février 2009 introduit l'obligation d'immatriculation pour les véhicules et appareils agricoles remorqués.

Cette immatriculation exige la mise en conformité du produit tant au niveau de l'éclairage et la signalisation selon AM du 16/08/1954 que du freinage selon AM Du 18/08/1955 et AM du 19/12/2016.

L'enrouleur homologué permettra d'obtenir les documents officiels nécessaires à la préfecture pour délivrer le certificat d'immatriculation.

Documents remis à l'acheteur par le constructeur :

- Un exemplaire de la notice descriptive et certificat de conformité non barré pour l'immatriculation du véhicule.
- Un exemplaire de la notice descriptive et certificat de conformité barré blanc et rouge à garder par le propriétaire du véhicule.

Descriptif des équipements liés à l'homologation 25 km/h

- Monte de pneumatique spécifique 25km/h
- Essieux freinés pour une masse techniquement admissible à l'essieu supérieure à 3,5 tonnes
- Frein de stationnement
- Attache secondaire en cas de rupture d'attelage pour une masse techniquement admissible à l'essieu inférieure à 3,5 tonnes
- Commande de frein en cas de rupture d'attelage pour une masse techniquement admissible à l'essieu supérieure à 3,5 tonnes avec anneau de rupture à 60 kilogrammes.

Dispositif d'éclairage et de signalisation réglementaire :

- À l'arrière de la machine :
Feux de position, feux de stop, indicateurs de direction, dispositif réfléchissant triangulaire rouge, support de plaque d'immatriculation avec dispositif d'éclairage de la plaque disque 25km/h
- Dispositif réfléchissant avant :
Au nombre de deux de chaque côté du véhicule.
- Dispositif réfléchissant latéral :
Au nombre de trois de chaque côté du véhicule et de couleur orange
- Dispositif réfléchissant complémentaire :
4 panneaux rouge et blanc rétro réfléchissant placés aux extrémités latérales , 2 face à l'avant, 2 face à l'arrière
- Feux spéciaux :
Un gyrophare côté gauche, un gyrophare côté droit

Plaque et marquage réglementaire :

- Une plaque constructeur conforme à l'article R.317-9 du code de la route avec la date de réception de la DREAL
- La frappe à froid du numéro de série sur le châssis à l'avant côté droit

